

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

**COMMUNE DE SAINT-THUAL**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBARATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS - Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE — Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU — Véronique PICHERIT - Frédéric CHEVILLON - Séverine LEBRUN, Céline ROUVRAIS

Absents excusés : Marie-Hélène BRANDILLY - Franck SAMSON

Pouvoir : Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Loïc COMMEUREUC

Véronique PICHERIT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2022 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

<b>Délibération</b>	<b>Décision modificative n°1 au Budget Lotissement 2022</b>
<b>2022/40</b>	

Afin de régulariser une facture non acquittée de 2018 d'un montant de 4 425€ sur le budget lotissement présentée par l'entreprise LEHAGRE TP, il convient de modifier les dépenses de fonctionnement du budget lotissement ainsi que le montant à reverser au budget principal de la Commune ainsi qu'il suit :

**Budget Lotissement 2022 :**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
Désignation				
6522 Reversement au budget principal	4 425€			
605 achats de matériels		4425 €		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total Général</b>	<b>4425 €</b>		<b>0</b>	

**Budget principal 2022 :**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Diminution de crédits	Hausse de crédits
Désignation				
615221- entretien; réparations bâtiments		12 589.22€		
7551- excédents des budgets annexes à caractère administratif			12 589.22€	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total Général</b>		<b>12 589.22 €</b>		<b>12 589.22€</b>

Après délibération, le conseil municipal :

- valide les décisions modificatives présentées ci-dessus

Suivent les signatures  
Loïc COMMEUREUC-Maire

